

BULLETIN COMMUNAL

WWW.LES-BONS-VILLERS.BE

MAI 2019 - N°35



PRESENTATION DES **ELUS** COMMUNAUX

71 NOUVEAUX LOGEMENTS RESERVES AUX **BONSVILLERSOIS**

LE **CPAS** : UNE INSTITUTION SOUVENT **MAL CONNUE** DES CITOYENS

BETTERSTREET: UNE APPLICATION **GRATUITE** COMME RELAIS
ENTRE LES CITOYENS ET **LA COMMUNE**

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU BOURGMESTRE

| | |
|---|---------------|
| L'ÉDITO DU BOURGMESTRE | 2 |
| PRÉSENTATION ÉLUS COMMUNAUX | 3 |
| LES ECHOS DE LA COMMUNE | 6 → 13 |
| - 71 nouveaux logements à Frasnes | |
| - Réouverture du giratoire de Mellet | |
| - Projet Lixon à Rèves | |
| - Création de liaisons lentes | |
| - Travaux rue Jules Hoebeke | |
| - Le CPAS, une institution souvent mal connue | |
| TRAVAUX | 14 |
| - Betterstreet | |
| - Signaler une panne d'éclairage public | |
| URBANISME | 15 |
| - Appel à candidature CCATM | |
| ENVIRONNEMENT | 16, 17 |
| - Produits de dératisation disponibles | |
| - Ressourcerie du Val de Sambre | |
| - Grand nettoyage de printemps | |
| - Stop aux canettes ! | |
| SÉCURITÉ | 18 |
| - Infos Zone de Police | |
| ASSOCIATIF | 19 |
| - Saint-Vincent de Paul | |
| - ASBL Cavatina | |
| - Agenda du Cercle horticole | |
| - Aînés actifs | |
| - Avant j'étais vieux | |
| - Appel à projet pour les habitants | |
| SANTÉ & PETITE ENFANCE | 22 |
| - Places disponibles chez accueillante | |
| - Allô Santé | |
| EMPLOI | 23 |
| - Recherche accueillant(e)s pour écoles | |
| - Appel à candidatures pour la CSE | |
| MISE EN VALEUR D'UN BONSVILLER- SOIS | 24, 25 |
| PAROLES AUX PARTIS | 26, 27 |

Le 3 décembre dernier a eu lieu l'installation du nouveau Conseil communal et du nouveau Collège. J'ai prêté serment pour la première fois, afin de conduire l'équipe qui va travailler pendant 6 ans pour que Les Bons Villers reste une commune où il fait bon vivre. Ce nouveau Conseil communal est le reflet de l'alternance voulue par les Bonsvillersois. Alternance ne veut pas dire que nous avons l'intention de tout révolutionner. En effet, beaucoup de projets positifs ont été réalisés par la majorité précédente. Nous pensons notamment à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance.

Notre objectif est clairement de proposer aux Bonsvillersois, un regard neuf. Nous voulons sortir du : « On a toujours fait comme ça ! ». Notre engagement est de proposer des mesures nouvelles en confortant les bonnes idées existantes !

Certaines personnes voient cette alternance d'un mauvais œil. Le changement fait peur et nous le comprenons. Nous n'avons pas de souci avec la critique mais il faut nous laisser une chance. Une chance de proposer quelque chose de nouveau. On ne mettra pas en œuvre notre programme du jour au lendemain. Il y aura des essais, des échecs, mais aussi des réussites et, *in fine*, une formidable envie d'avancer, avec vous et pour TOUS les citoyens bonsvillersois.

La nouveauté principale, c'est notre méthode : la concertation. Tout notre projet politique aura en filigrane cette concertation. La concertation passe par une information complète et actualisée, par la consultation, par la participation citoyenne, par le débat, par le respect des idées différentes, par la transparence et par le travail en équipe.

Mathieu PERIN, Bourgmestre

PRÉSENTATION DES ÉLUS COMMUNAUX

Le Conseil communal est l'organe législatif communal. Il est à la commune ce que le Parlement est à l'Etat fédéral. Il est composé de 21 membres. Parmi ceux-ci, les membres du Collège communal sont désignés. Le Collège communal est l'organe exécutif de la commune, qui peut être comparé à un «gouvernement» à l'échelle communale. Il assure la gestion quotidienne de la commune. Le Collège communal des Bons Villers est composé de 6 membres : le Bourgmestre, quatre Echevins et le Président du CPAS. Le nouveau collège des Bons Villers est composé d'un tiers de femmes et de deux tiers d'hommes.



MATHIEU PERIN : LE BOURGMESTRE (CITOYENS)

Finances, Budget, Sécurité, Police, Personnel, Bien-être du personnel, Numérique, Information et Communication, Relations publiques, Gouvernance et éthique, Accueil des nouveaux habitants, Participation citoyenne, Budget participatif, Transition écologique Développement durable, Environnement, Propreté publique, Zéro déchet, Plantations, Plan Communal de Développement de la Nature, Biodiversité et Energie.

ANNE MATHELART : LA PREMIERE ECHEVINE (CITOYENS)

Etat civil, Population, Enseignement, Numérisation des écoles, Sécurisation des abords des écoles, Ecoles de musique, Accueil Temps Libre, Associations de parents, Activités parascolaires, Centres de vacances, Loisirs des jeunes, Jeunesse, Conseil consultatif des jeunes, Mouvements de jeunesse, Culture, Bibliothèques, Ludothèques, Egalité des chances.



PHILIPPE JENAUX : LE DEUXIEME ECHEVIN (CITOYENS)



Travaux publics et Voiries (incluant routes, trottoirs, pistes cyclables, égouts, filets d'eau, avaloirs, équipements urbains, éclairage public, cimetières), Plan Communal de Mobilité, Usagers lents, Sécurité routière, Régie foncière, Entretien et gestion du patrimoine, Logistique et transport, Gestion des salles, Prêts de matériel, Culte.

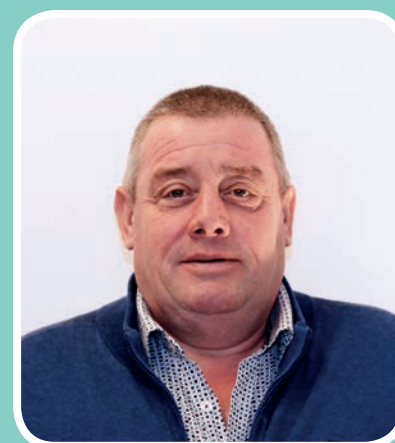


BRUNO PATTE : LE TROISIEME ECHEVIN (CITOYENS)

Petite enfance, Affaires sociales, Aînés, Conseil consultatif des Aînés, Santé, Personnes handicapées, Anciens combattants, Manifestations et fêtes, Sports, Infrastructures sportives et récréatives légères, Associations, Volontariat, Famille, Intergénérationnel.

JEAN-JACQUES ALLART : LE QUATRIEME ECHEVIN (CITOYENS)

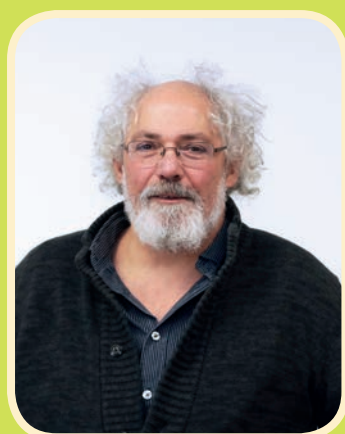
Urbanisme, Aménagement du territoire, Logement, Quartiers, Monuments et sites, Economie (PME-Commerce-indépendants-artisans), Tourisme, GAL des 4 Bras, Emploi et la formation, Ruralité, Plan Communal de Développement Rural, Agriculture, Sentiers et chemins, Circuits-courts, Produits locaux, Bien-être animal.



ANNE-LAURE DESMIT : LA PRESIDENTE DU CPAS (CITOYENS)



LES CONSEILLERS COMMUNAUX



HENRI MEGALI

4 ECOLO



PATRICK
BARRIDEZ

PS



BRAHIM MGHARI



JEAN-LUC ART



EMILIE
VANCOMPERNOLLE



CAROLINE
PIRET-DE FAUCONVAL



MARIE JANDRAIN



NOËLLE
MEURS-VANHOLLEBEKE

CIToyENS

MR-IC



EMMANUEL WART



ANDRÉ LEMMENS



MARIE-CÉCILE
LORIAU



MICHEL LARDINOIS



MARIE-CÉCILE
VANBENEDEN



DAVID DE
CLERCQ



JÉRÔME BRETON



PHILIPPE CUVELIER

LES ECHOS DE LA COMMUNE

FRASNES-LEZ-GOSSELIES :

71 NOUVEAUX LOGEMENTS RÉSERVÉS AUX BONSVILLERSOIS

Cela fait des années qu'on en parle, et le voilà qui débute enfin : le projet immobilier du PCA de La Chapelle à Frasnes-lez-Gosselies, rebaptisé par le promoteur « Chapelle Village ».

Les travaux de construction de 71 logements situés entre la rue François Givron, la rue Henri Loriaux et la Drève de la Source à Frasnes-Lez-Gosselies vont commencer en mai 2019. Ce projet comprend des maisons 2 et 3 façades avec ou sans garage, des appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et des duplex.



Les habitants voient rarement d'un bon œil la mise en œuvre d'un projet immobilier de cette importance dans une commune rurale telle que la nôtre. Les nuisances dues aux travaux inquiètent, de même que les problèmes de mobilité.

La commune a donc à cœur de tout faire pour que cela se déroule le mieux possible pour tout le monde. Une réunion citoyenne a donc été organisée le 25 mars 2019 afin notamment d'informer au mieux les citoyens et de répondre à leurs questions.

Une attention particulière est apportée au maintien de la nature au centre de ce projet : des arbres seront replantés sur les espaces publics, un « jardin partagé » est prévu au milieu de ce nouveau quartier, et une forêt primitive

de 1500 arbres sera plantée aux abords de ce terrain afin de constituer un abri de choix pour la biodiversité.

En outre, le promoteur immobilier, la société Sotraba, s'est engagé à construire une plaine de jeux, à financer des aménagements de réduction de vitesse pour les rues Givron et H. Loriaux et à réserver deux logements tremplins pour la commune.

Par ailleurs, il a été convenu que le promoteur réserve l'ensemble de ces logements aux Bonsvillersois durant une période de six mois, divisée en deux phases : une première phase de quatre mois, et une seconde phase de deux mois. Voyons tout de suite comment cela va s'organiser.

1e phase : les quatre premiers mois (du 1/04 au 31/07)

Durant les quatre premiers mois, l'ensemble des 71 logements sera réservé aux personnes qui ne sont pas encore propriétaires (les « primo-acquéreurs »), ET qui habitent sur le territoire des Bons Villers (ou qui y ont habité durant au moins cinq ans), OU qui travaillent sur le territoire des Bons Villers. Si la condition de lieu de domicile ou de lieu de travail est remplie par le conjoint, la candidature sera également acceptée.

Durant cette même période de quatre mois, 10% des logements seront réservés aux personnes qui, outre les conditions précitées, ont moins de 35 ans au moment de l'introduction de leur candidature et 10% seront réservés aux personnes qui, outre les conditions du paragraphe précédent, ont des revenus inférieurs ou égaux à 42.400 €/an pour une personne seule et à 51.300 €/an pour un ménage. Les montants sont majorés de 2.500 € par enfant à charge ou à naître, étant entendu que les

enfants reconnus comme personnes handicapées comptent pour deux.

Grâce à cette collaboration entre la commune et le promoteur, les Bonsvillersois sont privilégiés pour acquérir des logements neufs. En contrepartie, les acquéreurs devront respecter certaines obligations. Seules les personnes physiques pourront acheter un logement durant cette première phase. L'achat est limité à un seul logement. Les candidats acquéreurs devront y habiter durant au moins 5 ans, ils ne pourront revendre ou louer le bien durant cette même période (sauf cas de force majeure).

2e phase : les deux derniers mois (du 1/08 au 30/09)

Durant les deux derniers mois de la période de réservation, la seule condition à remplir sera d'être domicilié sur le territoire des Bons Villers ou d'y avoir été domicilié durant au moins 5 ans. La candidature sera également acceptée si le conjoint remplit cette condition. Il ne sera donc plus nécessaire d'être primo-acquéreur pour acheter un de ces logements.

Les obligations des candidats acquéreurs qui profiteront de cette seconde phase seront d'être une personne physique, et d'acheter au maximum un logement.

Plus d'informations ?

Le promoteur a créé un site internet pour le projet, sur lequel vous trouverez toutes les informations commerciales le concernant. Il est également possible de visiter virtuellement une maison témoin. Rendez-vous sur l'adresse suivante : www.chapellevillage.com

Intéressé par l'un de ces logements ? Prenez contact avec le promoteur au 0476/29.23.73 ou au 067/87.85.01. Ne traitez pas : les premiers arrivés seront les premiers servis !



Les différentes maisons seront les suivantes :

- **Maisons bifamiliales** (lots A01, B02, B03, C04, F06, G01, L03 et M01) : un appartement PMR 1 chambre au rez-de-chaussée et un appartement 2 chambres en duplex à l'étage et en toiture. Chaque appartement dispose d'un jardin. Le garage est attribué à l'appartement duplex ;
- **Maisons 2 et 3 façades 3 chambres sans garage** (lots D01, D02, E01 à E04, J06, J07, L01 et L02) ;
- **Maisons 2 et 3 façades 3 chambres avec garage intégré** (lots A02 à A04, B01, B04, C01, C02, F01, F02, F04, G02, G07, H01 à H04, I01 à I03, J02, J04, J05, K01 à K06, M02, M04 et M05) ;
- **Maisons 2 et 3 façades avec garage en volume secondaire** (lots C03, F03, F05, G03 à G06, H05, H06, J01, J03 et M03) ;

Les deux maisons sur la rue F. Cluvin seront vendues dans un deuxième temps.

RÉOUVERTURE DU ROND-POINT DE MELLET :

ACCÈS AUX VÉHICULES EN JUILLET 2019

Suite à une large consultation, le Collège communal du 12 mars 2019 a décidé de rouvrir le giratoire de Mellet moyennant des aménagements sur la Chaussée de Bruxelles pour réduire la vitesse et le nombre de véhicules.

Ainsi, une très grande majorité de personnes présentes (plus de 250 personnes) lors de la réunion citoyenne du 11 février s'est prononcée pour une réouverture complète du giratoire sur base des aménagements proposés par les conseillers en mobilité de la Commune et de la Police. La CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) du 20 février a également validé cette option.

Il a été possible pour les citoyens de venir consulter les aménagements et de faire leurs remarques jusqu'au 28 février.

Les aménagements, qui seront réalisés entre mai et juin, ont pour vocation de diminuer le trafic des voitures et des camions et la vitesse. Ils visent également à faire en sorte que la Chaussée de Bruxelles ne soit plus utilisée comme voie de transit et qu'elle obtienne au maximum un caractère communal.

Cependant, il faut être honnête, cette réouverture entraînera un charroi supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Ces aménagements concernent les deux tronçons de la Chaussée de Bruxelles à savoir

- le tronçon 1 entre le giratoire de l'Avenue Stassart et le giratoire de Mellet (fermé actuellement)
- le tronçon 2 entre le giratoire de l'Avenue Stassart et la Chaussée de Bruxelles qui va vers Frasnes-lez-Gosselies (le Moulin)

Les propositions portent également sur les deux bretelles de sorties de Mellet (près du pont de l'Avenue Stassart) sur la Nationale 5.

La Commune rappelle que la Chaussée de Bruxelles est une voirie communale et que les aménagements prévus n'exonèrent pas la Commune d'une réflexion plus globale et à plus long terme sur un redimensionnement plus profond de cette ancienne Chaussée afin de réduire ce gabarit de route régionale et de modifier le côté rectiligne de la voirie.

Voici la liste des aménagements et des mesures prévus et présentés lors de la réunion citoyenne :

- **Réduction de la largeur de la voirie** via un

tracé au sol afin de diminuer la vitesse : passage de 2 bandes de circulation de 3,55 mètres (7 mètres) à 2 bandes de circulation de 2,75 mètres (5,50 mètres) ;

- **Mise en priorité de droite de la voirie** par une signalisation et un marquage visuel au sol afin de diminuer la vitesse : activation de six priorités de droite sur la Chaussée de Bruxelles (Rue Pont-à-Migneloux, rue d'En-dessous, rue du Mitan, rue de Thiméon, rue Monplaisir, rue de la Couronne) ;

- **Limitation à 3,5 tonnes** pour accéder à la Chaussée de Bruxelles afin de diminuer le nombre de camions. Cette limitation de tonnage comprend l'exception de la desserte locale (par exemple un fournisseur qui doit se rendre dans un commerce avoisinant) et des convois agricoles. Cette limitation est étendue aux Rues Pont-à-Migneloux, d'En-dessous, du Mitan, de Thiméon et Monplaisir ;

- **Traçages de pistes cyclables** à plusieurs endroits sur la voirie existante afin de la rétrécir et donc de diminuer la vitesse. Le but est également de rejoindre, d'une part, la piste cyclable que la Région wallonne va créer à partir du giratoire fermé vers les commerces de la Nationale 5 et, d'autre part, la liaison lente en création entre Mellet et Frasnes-lez-Gosselies via les remembrements (rue de la Couronne) ;

- **Création de nombreux aménagements (chicanes, effets de porte et îlot central de dévoiement)** sur la Chaussée de Bruxelles pour diminuer la vitesse mais aussi pour rendre cette voirie inintéressante en terme de transit. Afin de tenir compte des remarques des citoyens, l'option du coussin berlinois n'a été retenue que pour les endroits où il n'y avait pas d'habitation. En outre, les aménagements ont été pensés afin de ne pas bloquer les entrées de garages et de maisons ;

- **Mise en place de contrôles policiers** (notamment via des radars répressifs) pour faire respecter la limitation de vitesse et de tonnage (3,5T) ;

- **Avertissement de la modification de circulation aux plateformes de téléguidage (GPS,...)** afin d'éviter d'utiliser cette voie comme une voie de transit ;

- **Placement de radars préventifs** pour évaluer les différentes propositions.

La réouverture du giratoire se fera une fois tous ces aménagements réalisés à savoir pour juillet 2019 et les travaux auront lieu en mai et juin.

A noter que la Région wallonne s'est engagée, pour mai 2019, à tracer deux bandes d'insertion sur la Nationale 5 tant du côté Charleroi que Bruxelles au niveau des bretelles d'insertion sur la Nationale 5 aux abords du pont de l'Avenue Stassart.

Il convient de signaler également que toutes les remarques indiquées lors de la réunion citoyenne ont été consignées afin d'alimenter le Plan Communal de Mobilité des Bons Villers à venir.

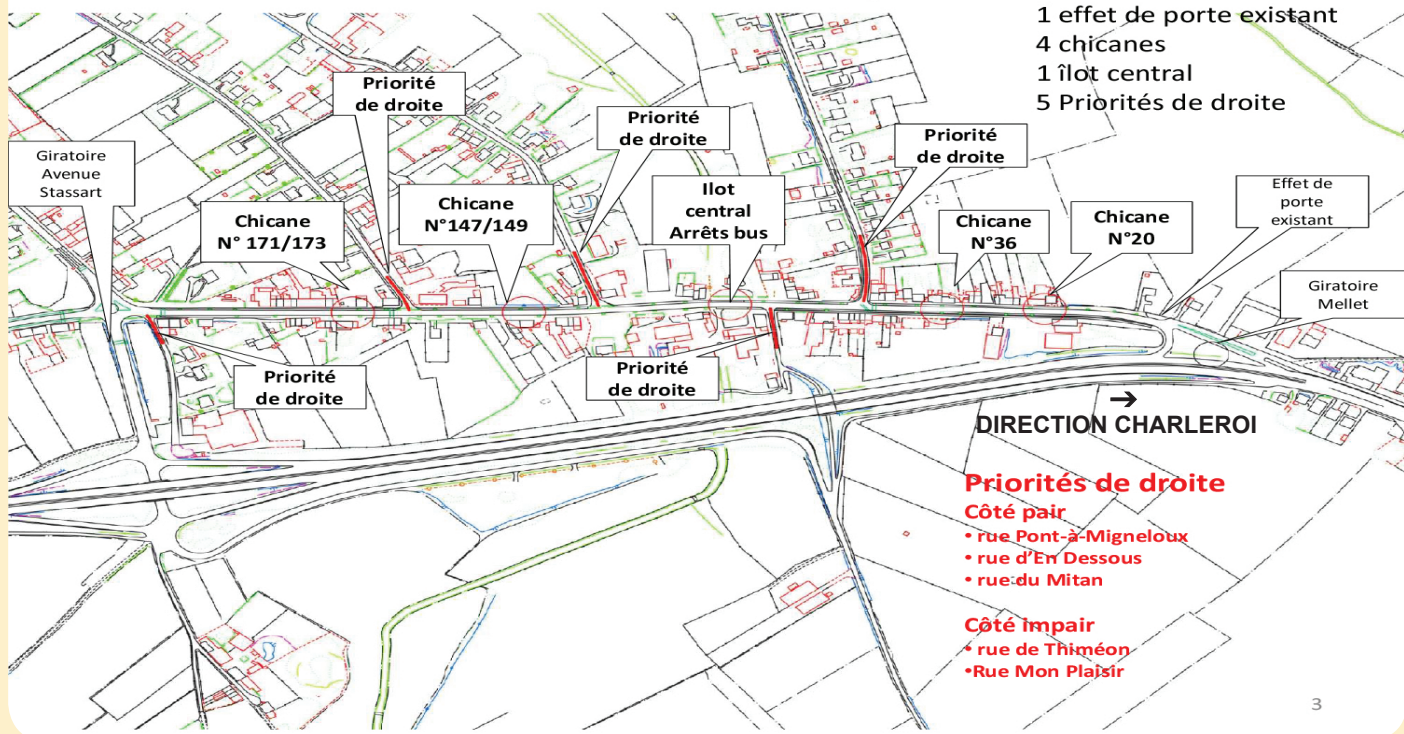
Plusieurs demandes ont été exprimées à la Région wallonne pour notamment diminuer le bruit pour les riverains de la Chaussée de Bruxelles :

- Mettre à 70km/h le tronçon de la Nationale 5 entre le giratoire de Mellet (actuellement fermé) et l'ancien garage Deuquet ;

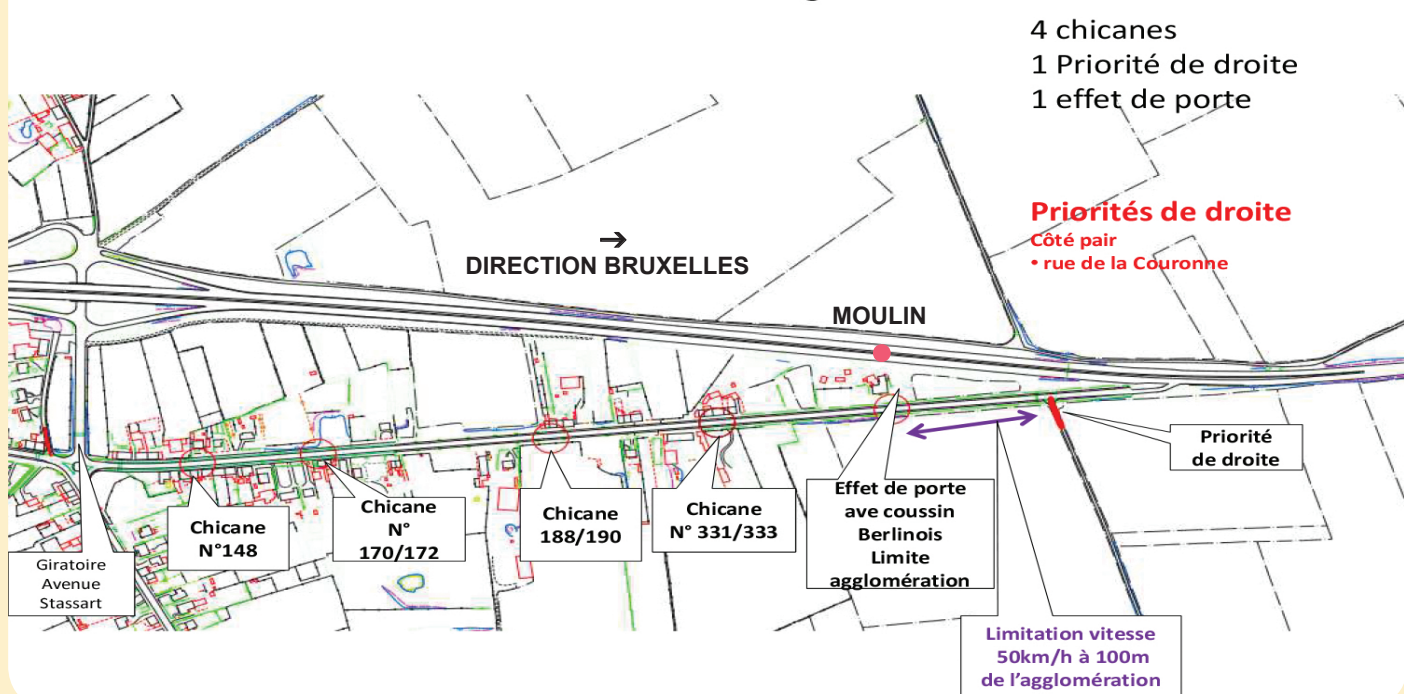
- Placer un mur acoustique sur cette même portion ;
- Remplacer le revêtement de la Nationale 5 en hydrocarboné pour limiter le bruit.

Pour les habitants de Wayaux, la Région wallonne a accepté notre demande d'améliorer la visibilité du carrefour de la sortie de Wayaux (rue Taravisée) vers la Nationale 5. A cet effet, des aménagements seront fait afin d'empêcher le stationnement.

Détails – Tronçon 1



Détails – Tronçon 2



PROJET LIXON À RÈVES : L'AVIS DES CITOYENS ENTENDU

Lors de la réunion citoyenne du 4 février ayant rassemblé un grand nombre de Bonsvillersois (près de 300), le bureau d'études (DR(EA)²M) était venu présenter le projet Lixon. Pour rappel, celui-ci consistait principalement à créer environ 141 logements déclinés sous la forme de 2/3 d'appartements et 1/3 de maisons unifamiliales, à construire une nouvelle place de village, à transférer une zone à la Commune pour accueillir une école d'une capacité de 200 élèves et à créer une zone pour accueillir une structure d'accueil et d'hébergement de 100 places pour les aînés.

Lors de cette réunion, la Commune s'est engagée à organiser un processus participatif pour discuter sans tabou du projet Lixon afin que les citoyens intéressés puissent donner leur avis. Le but était d'organiser deux ateliers de 3 heures avec les citoyens. Ces ateliers ont été animés par Espace Environnement, en présence des autorités communales, de l'auteur de projet (DR(EA)²M), de Lixon et surtout des citoyens retenus. A cet égard, l'appel à candidature a eu un franc

succès vu que 33 Bonsvillersois (principalement Rèvois) ont souhaité participer. Finalement, ce sont 22 citoyens qui ont été retenus sur base de critères géographique, de genre, de tranche d'âge et de motivations. Les deux ateliers ont eu lieu le 19 mars et le 2 avril. Ils ont permis notamment d'aborder les attentes et les craintes des participants. Plusieurs grands thèmes y ont été abordés notamment la densité, la mobilité, les équipements et infrastructures sur le site et le type de bâti. Le procès-verbal des deux réunions et la liste des participants seront disponibles sur le site internet de la commune.

Sur base des échanges, Lixon a décidé de revoir son projet et de faire une nouvelle proposition afin de tenir compte un maximum des remarques des 22 participants.

Celle-ci sera à nouveau débattue avec les 22 participants lors d'un troisième atelier. Par la suite, une réunion citoyenne ouverte au grand public sera à nouveau organisée afin de présenter le résultat des concertations.

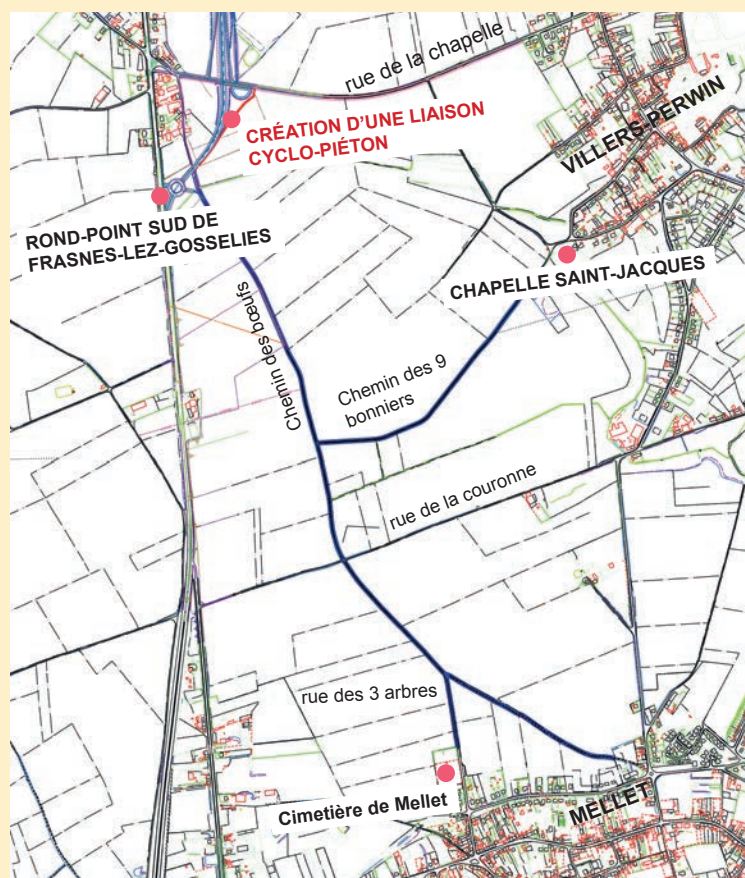
CRÉATION DE LIAISONS LENTES

Piste cyclable Frasnes-lez-Gosselies – Rèves à la rue Jules Hoebeke :

début des travaux en mai. La Commune profite des travaux de voiries à l'entrée de Rèves pour refaire la piste cyclable entre Frasnes-lez-Gosselies et Rèves. Celle-ci se fera du côté gauche de la voirie en venant de Frasnes-lez-Gosselies. Le coût du projet égal à 201.025 TVAC. Les travaux dureront 35 jours ouvrables

Création de liaisons lentes entre Mellet, Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin via les chemins de remembrement et la création d'un contournement cyclo-piéton à Frasnes-lez-Gosselies :

ces liaisons vont permettre de rendre les chemins de remembrements venant de Mellet, de Frasnes-lez-Gosselies et de Villers-Perwin aux piétons, aux cyclistes, aux cavaliers et aux véhicules agricoles. Ainsi, les automobilistes seront interdits au chemin de remembrement (rue des 3 Arbres) après le cimetière de Mellet, au



chemin des 9 bonniers à partir de la Chapelle Saint-Jacques à Villers-Perwin et au chemin des Bœufs à partir du rond-point sud de Frasnes-lez-Gosselies.

La jonction entre le chemin de remembrement (Chemin des Bœufs) et la rue de la Chapelle se fera via la création d'un contournement cyclo-piéton à Frasnes-lez-Gosselies le long du contournement existant pour arriver en-dessous du pont se trouvant entre Frasnes-lez-Gosselies et Villers-Perwin.

Les travaux commenceront en mai et consisteront principalement à aménager le contournement cyclo-piéton et à ajouter de la signalisation. Le coût total des travaux est fixé à un peu plus 100.000 euros.

TRAVAUX RUE JULES HOEBEKE À RÈVES (PREMIÈRE PHASE) : LES TRAVAUX AVANCENT BIEN!

Ces travaux confiés à la société Wanty consistent à répondre aux différents constats et plaintes reçues par de nombreux riverains (affaissements de voirie, nids de poules, stagnation d'eau, vibrations et vitesse importante). Ainsi, les travaux veillent au remplacement des revêtements existants et de leurs fondations tant en voirie qu'en trottoir. L'ancien revêtement en pavés mosaïques de la voirie sera remplacé par un revêtement en hydrocarboné et les trottoirs seront remplacés ou créés. La voirie sera rétrécie et des aménagements seront réalisés afin de diminuer la vitesse. De nouveaux quais pour les bus et une zone de stationnement seront également construits.

La première phase des travaux de voirie a débuté le lundi 01/04/2019 et devrait se terminer le vendredi 05/07/2019 (hors intempéries). Pour rappel, les travaux de la 1ère phase concernent la portion qui commence au n°19 de la rue Jules Hoebeke et se termine avant le carrefour avec la rue Commune.

Conscients des impacts que ces travaux entraînent notamment pour l'accès au centre de Rèves, aux riverains, au Collège Sainte-Marie, aux commerces et au recyparc, la commune a organisé plusieurs réunions publiques et de nombreux courriers d'information ont été envoyés. En outre, durant les premiers jours, la signalisation a été renforcée.

Un courrier supplémentaire sera envoyé en juillet pour l'explication de la phase 2 qui se déroulera du 28 juillet au 27 septembre (hors intempéries).

Si vous rencontrez des problèmes ou vous avez des questions sur le chantier, n'hésitez pas à appeler les personnes suivantes par ordre chronologique.

CONCERNANT LA ZONE DE TRAVAUX :

- 1e Chef de chantier de la société Wanty
Tél : 0499/926.190
- 2e Surveillant de chantier IGRETEC
Tél : 0496/260.881
- 3e Responsable du service travaux communal
Tél : 071/858.116
- 4e Echevin des travaux – Tél : 0475/456.452

CONCERNANT LA SIGNALISATION DES DÉVIATIONS :

- 1e Responsable signalisation de la société Wanty
Tél : 0491/470.017
- 2e Surveillant de chantier IGRETEC
Tél : 0496/260.881
- 3e Agent de la mobilité communal – Tél :
071/858.106
- 4e Echevin des travaux – Tél : 0475/456.452



LE CPAS : UNE INSTITUTION SOUVENT MAL CONNUE DES CITOYENS



Comme chaque commune wallonne, Les Bons Villers possède également son CPAS. Cette institution est souvent mal connue des citoyens. Le manque d'informations peut faire naître des préjugés qui sont de nature à faire obstacle à son action.

Afin de mieux informer les citoyens concernant le rôle du CPAS et la diversité de ses services, le Bulletin communal y consacrerait régulièrement quelques lignes.

Mais commençons par le commencement...

QU'EST-CE QUE LE CPAS ?

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un établissement public qui est doté d'une personnalité juridique propre. Il est donc juridiquement distinct de la Commune et autonome par rapport à celle-ci.

QUEL EST LE RÔLE DU CPAS ?

La loi lui a donné deux missions obligatoires : Assurer le droit à l'intégration sociale, dont les conditions d'accès sont définies par la loi, et qui peut prendre la forme d'un emploi, ou d'un revenu d'intégration par exemple ;

Assurer le droit à l'aide sociale, qui doit permettre à chacun de mener une vie conforme

à la dignité humaine, sous la forme d'une aide matérielle, sociale, financière, médicale, médico-sociale ou psychologique. La nature des aides et les conditions d'octroi sont laissées à l'appréciation de chaque CPAS, et peuvent donc différer d'un CPAS à l'autre.

A côté de ses missions obligatoires, le CPAS remplit également des missions facultatives. Il peut ainsi mettre en place différents services à caractère social, en fonction des besoins de la population. Le CPAS de Les Bons Villers dispose ainsi :

- d'un service de médiation de dettes/guidance budgétaire ;
- d'un service énergie ;
- d'un service d'accueillantes autonomes conventionnées ;
- d'un service de livraison de repas à domicile ;
- d'un service ILA (initiatives locales d'accueil, qui sont des logements d'accueil des demandeurs d'asile - gérés par les CPAS) et logements de transit ;
- d'un service d'aides familiales (qui travaille avec le service familial de Charleroi par le biais d'une convention) ;
- d'une épicerie sociale.

Nous reviendrons plus en détails sur ces différentes missions dans les numéros suivants.





LE PERSONNEL ET LES ORGANES DU CPAS

Le personnel du CPAS est composé de travailleurs sociaux (5 pour Les Bons Villers), d'administratifs, d'ouvriers et de techniciennes de surface, qui oeuvrent sous l'autorité du directeur général.

La comptabilité est assurée par le directeur financier.

Du côté politique, les activités du CPAS sont dirigées par le président, qui est désigné suite aux élections communales et qui fait également partie du collège communal.

Le CPAS est administré par le conseil de l'action sociale, qui est un organe politique composé de 9 membres désignés suite aux élections communales et présidé par le président du CPAS. Les affaires courantes sont administrées par le bureau permanent, composé de trois membres parmi ceux du conseil de l'action sociale.

Le CPAS de Les Bons Villers a également créé un comité spécial du service social, composé de 5 membres désignés parmi les membres du conseil de l'action sociale, et chargé de statuer sur les demandes d'aide sociale ou d'intégration sociale.

COMMENT CONTACTER LE CPAS ?

Les bureaux du CPAS se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment de l'administration communale sur la Place de Frasnes (entrée du côté de la rue Léopold II).

Le service social du CPAS organise des permanences sociales trois fois par semaine :

Le lundi de 9h30 à 12h ;
le mardi de 14h à 17h ;
le jeudi de 9h30 à 12h.

En dehors de ces heures, vous pouvez joindre le CPAS par téléphone au 071 858 130 ou par mail à l'adresse suivante : info@cpaslesbonsvillers.be.

Vous profitez d'un beau dimanche ensoleillé pour vous balader dans notre belle commune mais au détour d'un chemin, vous constatez un dépôt sauvage de déchets.

Le personnel communal est vigilant, et sillonne régulièrement nos chemins, mais il ne peut être omniprésent et il arrive que certaines choses lui échappent. Depuis quelques mois, vous pouvez donner un coup de pouce au personnel communal en signalant les dépôts sauvages, nids de poule, et autres avaloirs bouchés via l'application BetterStreet. La période d'essai est plus que concluante : les utilisateurs sont ravis. Et si vous essayiez ?



Comment faire ? Téléchargez l'application et inscrivez-vous, c'est facile, rapide et gratuit. Lorsque vous constatez une anomalie, faites une photo à l'aide de votre smartphone, et envoyez-la à l'administration communale via l'application BetterStreet. L'administration communale est informée en temps réel du problème et de l'endroit précis où il est constaté, ce qui lui permet d'intervenir efficacement et dans les meilleurs délais et donc de diminuer votre insatisfaction face à ces désagréments de la vie quotidienne. Vous serez également informé de l'évolution de votre signalement directement via l'application. Vous pourrez également vérifier si un signalement a déjà été effectué pour un problème, auquel cas il est inutile de créer un nouveau signalement. Par contre, vous pouvez suivre son évolution via l'application.

Notons au passage que l'application permet également de féliciter la Commune pour des actions particulières... A bon entendeur !

Rendez-vous sur l'Appstore ou Google play pour télécharger l'application gratuite BetterStreet!

COMMENT SIGNALER UNE PANNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À ORES ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

1. Via le site internet ORES = C'est la solution la plus simple et la plus directe. Surfez sur **www.ores.be/panne-eclairage** et encodez simplement le numéro ou l'emplacement du luminaire défectueux.

2. Via notre administration communale au 071 858 114 ou **travaux@lesbonsvillers.be**. La commune dispose d'une application informatique de signalement des pannes. Elle lui permet d'informer ORES de toute situation nécessitant une intervention.

3. Via le numéro de dépannage **078/78.78.00**. Les opérateurs ORES pourront encoder pour vous les informations relatives à la panne. C'est le canal à contacter en priorité en cas de panne d'éclairage affectant une rue complète ou présentant un danger pour la circulation routière.



La Commune est amenée à renouveler le Président ainsi que tous les membres de la CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité)

La CCATM est consultée dans le cadre des grands dossiers d'aménagement et/ou de mobilité afin d'obtenir un avis représentatif des citoyens des Bons Villers.

Vous trouverez ci-après les modalités (pro-format) pour le dépôt de votre candidature.



LES BONS VILLERS - APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal de LES BONS VILLERS annonce, le renouvellement intégral ~~ou partiel~~¹ de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : **du 24 avril au 24 mai 2019 inclus.**

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée au Service Urbanisme-Environnement de la commune de LES BONS VILLERS, aux coordonnées suivantes : Adresse : Place de Frasnes n°9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies / Tél. 071.858.110 / Courriel : urbanisme@lesbonsvillers.be.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ



Le Bourgmestre,

Mathieu PERIN

¹ Selon le cas, utiliser le terme adéquat et biffer la mention inutile

ENVIRONNEMENT

PRODUITS DE DÉRATISATION

DISPONIBLES A LA COMMUNE



Vous avez constaté la présence d'un rat à votre domicile ? Des sachets de dératisation sont à votre disposition au service Environnement de la commune (Place de Frasnès, 9, 6210 Frasnès-Lez-Gosselies). Maximum 4 sachets par personne.

Contact : Ingrid Lavendy (071 858 113 – ingrid.lavendy@lesbonsvillers.be).

DONNEZ UNE DEUXIÈME VIE A VOS ENCOMBRANTS GRÂCE A LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Vous ne savez pas quoi faire de vos anciens meubles de cuisine ? Votre lave-vaisselle a rendu l'âme et il traîne dans votre cave en attendant le passage d'un collecteur d'encombrants ?

Faites appel à la Ressourcerie du Val de Sambre !

La Ressourcerie du Val de Sambre est un service de collecte d'encombrants à domicile, qui est gratuit pour les particuliers et qui s'inscrit dans une optique de développement durable.

Comment faire ? Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 071/47.57.57 (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00).

Une fois les encombrants collectés, ils sont déchargés et triés en fonction de leur potentiel de réemploi. S'ils sont en bon état, ils sont nettoyés, réparés voire relookés pour être mis en vente à prix modique dans le magasin de seconde main du CPAS de Charleroi. S'ils sont en mauvais état, ils seront réorientés vers une filière de recyclage spécifique visant à réduire au maximum la quantité de déchets résiduels.

N'hésitez pas à faire un tour sur le site internet de la Ressourcerie du Val de Sambre

www.revalsambre.be

En faisant appel à ce service, vous faites donc un geste pour l'environnement, mais pas seulement. Vous contribuez également à un projet social. En effet, la Ressourcerie a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de personnes qui sont fragilisées sur le marché du travail.

Elle vise également à permettre à des personnes à faibles revenus de se procurer des biens à prix modiques. Au niveau économique, la ressourcerie a pour but de créer une activité économique pérenne, et des emplois de qualité.



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS : UNE BELLE RÉUSSITE !

Les 28, 29 et 30 mars dernier, 163.055 citoyens ont sillonné la Wallonie à l'assaut des déchets présents dans l'espace public ! Une formidable mobilisation qui témoigne d'une volonté marquée des citoyens à améliorer leur cadre de vie. Ecoles, entreprises, administrations publiques et particuliers, ils ont tous décidé de donner un coup d'éclat à la Wallonie !

Aux Bons Villers, 18 équipes pour un total de 300 personnes ont parcouru notre entité lors de cette journée de nettoyage. 219,5 kg de déchets résiduels et déchets PMC ne sont plus dans la nature.



PRIME-RETOUR CANETTES EN 5 ÉTAPES CITOYENNES

1. S'inscrire sur le site www.primeretour.be
Si vous décidez de participer à l'opération vous devez vous faire connaître sur la plateforme dédiée à cette opération.
2. Ramassez les canettes abandonnées sur la voie publique.
3. Déposez votre collecte au lieu et heure indiqués. SERVICE URBANISME-ENVIRONNEMENT, place de Frasnes, 9 à Frasnes-les-Gosselies. Tous les matins de 9h à 12h et le premier lundi de chaque mois au marché de Frasnes-les-Gosselies jusque 19h. Votre collecte sera enregistrée sur votre compte virtuel attaché à votre inscription.
4. Réceptionnez vos bons de réduction
Par tranche de 100 canettes collectées, un bon de réduction de 5 euros vous est attribué. Dès 2 bons, si vous les commandez, l'organisateur BE WaPP « Wallonie Plus Propre » vous envoie ceux-ci par la poste.
5. Utilisez vos bons de réduction. Vous pouvez échanger vos bons de 5€ auprès de tous les commerçants locaux participants (liste ci-jointe) sur votre commune (identifiés par un autocollant).

Plus d'infos :

Service Environnement 071/858.113 ou 119

Commerces participant à l'action «prime retour canettes» - commune des Bons Villers

1. Proxi shop - supérette - alimentation générale
Rue Albert 1er 1, 6210 Frasnes-les-Gosselies
2. Boucherie Thierry et Fabienne - boucherie
Rue Vanbeneden 8, 6210 Frasnes-les-Gosselies
3. Scoop librairie - librairie
Chaussée de Bruxelles 621, 6210 Frasnes-les-Gosselies
4. Ferme de la Chapelette - producteur local - maraîcher
Rue de la Chapelette 1, 6210 Frasnes-les-Gosselies
5. Selba Déco - fleuriste - décoration
Rue J.-B. Loriaux 36, 6210 Frasnes-les-Gosselies
6. Côté fleurs - fleuriste
Chaussée de Bruxelles 532, 6210 Frasnes-les-Gosselies
7. AD Delhaize - grande surface - food et non food
Chaussée de Bruxelles 527, 6210 Frasnes-les-Gosselies
8. Chez Maryline - supérette - alimentation générale
Rue Alphonse Helsen 23, 6211 Mellet
9. Boulangerie Bourgeois - boulangerie pâtisserie
Rue Alphonse Helsen 21, 6211 Mellet
10. Ferme du Warchais - producteur local - produits laitiers
Rue Dominique Seret 10, 6210 Villers-Perwin
11. Ferme de la Couronne - producteur local
Rue de la Couronne 1, 6210 Villers-Perwin
12. Au petit Rêves - supérette - alimentation générale
Rue de l'Eglise 1C, 6210 Rèves
13. Ferme de l'Estangue - producteur local - jus de pommes
Rue Sart-Bas 18, 6210 Rèves
14. Chez Pascal et Valérie - producteur local - glaces
rue Odoumont, 1 6210 Rèves

COORDONNÉES ET HORAIRES

POSTE DE POLICE DES BONS VILLERS :

Rue Reine Astrid 7A
6210 LES BONS VILLERS - Tel 071/85.82.40
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi
de 08.00 à 17.00 Hr (fermé de 12.00 à 13.00)
NB : le bureau est ouvert jusque 19.00 Hr
le mercredi (hors congés scolaires).

DEUX SERVICES GRATUITS OFFERTS PAR NOTRE ZONE DE POLICE :

1

PRÉVENTION AUX VOLS DANS VOTRE HABITATION

Une des façons de lutter contre les cambriolages est de sécuriser votre habitation. La zone de police BRUNAU propose aux citoyens qui le désirent une visite «prévention vol» totalement gratuite.

De quoi s'agit-il ? A la demande du citoyen, un inspecteur de police effectue une visite de votre domicile et vous donne notamment des conseils techniques pour sécuriser votre habitation.

Comment accéder à ce service ? Vous pouvez introduire votre demande via le bureau de police de votre commune situé à l'adresse reprise ci-dessus.

2

SURVEILLANCE DE VOTRE HABITATION PENDANT VOS VACANCES

La police propose au citoyen qui le désire une surveillance de son habitation durant les vacances, totalement gratuite.

De quoi s'agit-il ? Pendant votre absence, votre inspecteur de proximité passera régulièrement vérifier que votre habitation est intacte.

Comment accéder à ce service ? Vous pouvez introduire votre demande via le site police-on-web ou directement au bureau de police de votre commune situé à l'adresse reprise ci-dessus.

RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE D'ARRÊT ET DE STATIONNEMENT

Régulièrement, les services de police sont interpellés à propos de véhicules garés de façon gênante notamment aux abords des écoles. Un petit rappel des règles paraît opportun ! Les règles relatives à l'arrêt et au stationnement sont reprises dans les articles 23 à 27 du Code de la Route, facilement consultable sur internet.

Voici quelques infractions les plus fréquemment constatées :

Puis-je garer ma voiture sur un trottoir ? NON voir article 24.1

Puis-je me garer sur un passage pour piétons ? NON voir article 24.4

Puis-je me garer à gauche par rapport au sens de ma marche ? NON voir article 23.1.1

Puis-je me garer en double file ? Non voir article 24 (gêne pour les autres usagers)



ASSOCIATIF

SAINT-VINCENT DE PAUL RECHERCHE DES LOCAUX ET DES BÉNÉVOLES

Saint-Vincent de Paul est une association de fait qui aide les personnes les plus démunies. Sur Les Bons Villers, l'association aide actuellement 160 personnes (58 familles). Cette aide peut prendre différentes formes :

- Distribution de colis alimentaires;
- Don de vêtements;
- Aides financières ponctuelles (achat de mazout, pellets, charbon, médicaments, ...).

A côté de cette aide matérielle, les bénévoles de l'association ont à cœur d'écouter les personnes qui ont besoin de partager leur vécu, et de leur **offrir un accueil chaleureux** lorsqu'ils franchissent la porte de l'association. En effet, l'accueil est un aspect essentiel dans l'aide et l'accompagnement des personnes dans le besoin, qui sont parfois fort isolées.

Saint-Vincent de Paul a vu le nombre de familles aidées augmenter de manière exponentielle ces derniers mois et rencontre actuellement de grandes difficultés logistiques pour répondre à cette demande croissante. L'espace de stockage est insuffisant. De plus, les locaux occupés par l'association à Mellet sont devenus très étroits, ce qui rend l'accueil des familles moins aisé.

Saint-Vincent de Paul est donc à la recherche :

- de frigos ou de congélateurs bahuts;
- d'un espace où stocker certains aliments (lait, farine, conserves). Cet endroit devrait être sec, facile à nettoyer, fermé, sécurisé (au moyen d'une serrure ou d'un cadenas), et d'une superficie minimum de 30m²;
- d'un espace où accueillir les familles qui viennent chercher les colis alimentaires (une fois par semaine).

L'idéal serait que ces deux endroits soient situés dans un même lieu, afin de limiter la manutention...

L'association recherche également des bénévoles pour les aider dans les multiples tâches (manutention, préparation des colis, distribution, accueil, etc.).

Si vous souhaitez aider l'association d'une manière ou d'une autre, n'hésitez pas à prendre contact avec la responsable, Marie-Cécile Thys, au numéro suivant : 0485/93.75.08.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR LES ATELIERS ARTISTIQUES (ASBL CAVATINA)

Depuis de nombreuses années, l'ASBL CAVATINA, sous la houlette de Cécile Bolle, œuvre pour organiser des ateliers artistiques de qualité sur l'entité des Bons Villers (piano, chants, dessins, théâtres, ...). L'ASBL est à la recherche de bénévoles prêts à s'investir pour l'organisation des activités, la gestion des salles, donner des coups de mains logistiques lors des auditions, des inscriptions, et de la nouvelle comédie musicale en préparation.

Intéressé ? Contactez Cécile Bolle (Directrice) : 0496/.17.01.46 ou lyrique8@hotmail.com

CERCLE ROYAL HORTICOLE

Conférences (maximum 10/an)

| DATES & HEURES | SUJET | CONFÉRENCIER |
|------------------|---|--------------|
| 28/04/2019 - 15H | - Décorer un balcon - Travaux du mois | Martens |
| 19/05/2019 - 15H | - Questions et réponses sur les problèmes de jardinage | Wasterlain |
| 16/06/2019 - 15H | - Le vin : complément de la nourriture - Travaux du mois | Godeau |
| 15/09/2019 - 15H | - Conservation et hivernage des légumes - Travaux du mois | Martens |
| 20/10/2019 - 15H | - Le compost - Travaux du mois | Kievits |
| 17/11/2019 - 15H | - Forçage des bulbes à fleurs - Travaux du mois | Gauquier |
| 15/12/2019 - 15H | - Plantes dépolluantes d'intérieur - Goûter de fin d'année | Godeau |



Cercle Paroissial de Villers-Perwin. 1, rue du Caveau

ASSOCIATIF

À NOS JEUNES ÂÎNÉS ACTIFS

La Commune aimerait élargir ses activités.
Vous avez 55ans et + ? Votre avis est important pour nous !
 Afin de nous exprimer vos souhaits et attentes, veuillez prendre contact avec nos services.
Contact : Sabine Leclercq – Chantal Kerckhove 071/82.31.72 ou pcs@lesbonsvillers.be

« AVANT J'ETAIS VIEUX »

Rejoignez-nous le temps d'une matinée pour stimuler votre mémoire tout en s'amusant.

LIEU : A LA MAISON DE VILLAGE DE MELLET

QUAND : LE 2^e ET LE DERNIER VENDREDI DU MOIS DE 9H30 à 11H30

INFOS :
 Mme LECLERCQ SABINE
 Mme KERCKHOVE CHANTAL
 071/823 172 OU 0471/134.610



UN NOUVEL APPEL A PROJET POUR LES BONSVILLERSOIS!!!

Monter une pièce de théâtre autour de l'histoire des sources du village, transformer une caravane en bar mobile, organiser un échange intergénérationnel de cadeaux autour de Noël pour aller vers plus de solidarité, créer un journal local ou un four à pain... Voici quelques-unes des 43 initiatives locales soutenues l'an dernier par l'appel à projets Vis Mon Village.

Cet appel vise à soutenir les habitants prêts à réaliser un projet concret au bénéfice de l'amélioration de la qualité de vie et du renforcement des contacts entre les habitants dans leur village.

Chaque année, les initiatives proposées couvrent un large éventail de préoccupations: la stimulation de la vie communautaire dans le village (des activités de loisirs communes, des initiatives pour le village...), la solidarité entre les habitants (entraide, services...), les contacts entre habitants du village (journal du village, site web du village, local communautaire...), la conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, cercles divers...), l'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre...), etc.

Forte de l'engouement des précédentes éditions, la Fondation bénéficie cette année encore du soutien du Ministre wallon de la Ruralité, ce qui permet la sélection d'un plus grand nombre de projets.

« Vis mon Village soutient la créativité, le dynamisme et les envies de solidarité des citoyens, au cœur des villages wallons. D'édition en édition, de nouvelles idées émergent et impressionnent ! C'est important pour la Fondation Roi Baudouin de soutenir l'enthousiasme et l'énergie des porteurs de projets. 43 initiatives ont été sélectionnées 2017 pour un budget de 182.074 euros, nous espérons en soutenir d'avantage lors de cette nouvelle édition ! » explique Sophie Van Malleghem, coordinatrice du projet à la Fondation.

CONCRÈTEMENT :

Les projets peuvent être déposés par :

- des habitants du village qui se sont associés de manière formelle ou informelle (association de fait, groupe d'habitants, comité de voisinage,...) ;
- des associations ou des organisations travaillant au niveau local (maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles...). Dans ce dernier cas, les activités doivent s'adresser à tous les habitants du village.

Les dossiers de candidature sont à remplir jusqu'au 03/06/2019 via le lien suivant :

UN JURY INDÉPENDANT SÉLECTIONNERA LES PROJETS EN FONCTION DE PLUSIEURS CRITÈRES :

- la participation active des habitants ;
- l'implication de ceux qui n'ont pas encore pris part à des initiatives locales;
- la durabilité et la plus-value du projet ;
- le caractère rural ; la qualité, l'originalité et la faisabilité du projet.

Les projets retenus seront connus courant fin octobre 2019. Ils recevront un soutien pouvant aller jusqu'à **5.000 euros**.

N'hésitez pas à relayer vers vos contacts et je reste à votre disposition pour plus d'infos 071/823.174 (Géraldine Legrand).

Legrand Géraldine - Chargée du projet participation et proximité

Administration Communale de Les Bons Villers
Place de Frasnes, 1 • 6210 Les Bons Villers
Tél: 071 823 170 • Mail : geraldine.legrand@lesbonsvillers.be



PETITE ENFANCE ET SANTE



PROCHAINES COLLECTES DU DON DE SANG :

* LE 18 JUIN 2019 & LE 10 SEPTEMBRE 2019 :

COMPLEXE SPORTIF DES BONS VILLERS, 3 J-B LORIAUX

PLACES DISPONIBLES CHEZ UNE ACCUEILLANTE CONVENTIONNÉE À PARTIR DE SEPTEMBRE 2019 !

Vous êtes parent et vous cherchez une solution de garde pour votre enfant en journée ? Plusieurs places d'accueil seront disponibles chez une accueillante conventionnée à partir de septembre 2019.

Intéressé(e) ? Contactez le service des accueillantes du CPAS au 071/85.31.34. (Agnès Badet)

SERVICE «(ALLÔ SANTE) : 071/33.33.33



Besoin d'une visite du médecin généraliste de garde, d'un infirmier de garde, d'un kinésithérapeute de garde ?

Besoin des coordonnées de la pharmacie, du dentiste, de l'ophtalmologue, ou du vétérinaire de garde ? Besoin d'un conseil pour trouver un professionnel de la santé ?

Alors téléphonez au numéro d'appel unique de la Garde de Médecine Générale (071 / 33.33.33).

Le service « **Allô Santé** » assure la coordination et le fonctionnement de la garde médico-sociale sur le grand Charleroi : en semaine de 19h00 à 07h00 et le week-end 24h/24 (du vendredi 19h00 au lundi 07h00).

Vous pouvez également vous rendre durant les horaires ci-dessus au Poste de médecine de garde (Espace Santé) à Charleroi (Rue Spinois, 165, 6000 Charleroi).

EMPLOI

L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI EST UNE A.S.B.L., PRÉSENTE DANS CHAQUE COMMUNE, ET QUI, DANS UN CADRE DE RÉINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE, RÉPOND AUX DEMANDES D'ACTIVITÉS NON-DESSERVIES PAR LES CIRCUITS RÉGULIERS DE TRAVAIL.



CHERCHE ACCUEILLANT(E)S POUR GARDERIES SCOLAIRES

**POUR L'ENCADREMENT DES ACCUEILS
DU MATIN, DU TEMPS DE MIDI ET DU SOIR
DANS LES ÉCOLES COMMUNALES.**

La Commune des Bons Villers recherche des prestataires sous conditions A.L.E. pour ses implantations scolaires de : Mellet, Wayaux, Rèves et Villers-Perwin.

**Pour tout complément d'information,
veuillez contacter :**

* le Plan de Cohésion sociale de Mellet :
071/ 823.172 ou

*l'Agence Locale pour l'Emploi a.s.b.l. :
071/850.246

Contact : mail@alelesbonsvillers.be

CONDITIONS A.L.E. :

- Bénéficier de l'allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale
- Etre demandeur d'emploi complet

Jusque 287€ net / mois,
avec maintien de l'allocation de chômage ou du revenu d'intégration !

- Jusque 70h/mois
- Couverture d'assurance
- Accès à une formation de base
- Contrat A.L.E.- partenaire du FOREM
- Travail de proximité
- Maintien des allocations sociales
- Frais de déplacement
- Plages horaires limitées
- Entrée en fonction immédiate

APPEL À CANDIDATURES POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASBL CELLULE SOLIDARITÉ EMPLOI (CSE) DES BONS VILLERS

La CSE fondée en 1994 participe à la réinsertion au travail des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires de l'aide sociale : elle est un centre de réinsertion socio-professionnelle (CISP).

Lors de la constitution de l'asbl, les initiateurs décident d'explorer un univers totalement absent de l'entité de Les Bons Villers : **le secteur Horeca et plus précisément la restauration de collectivité**. La CSE dispense une formation de commis de cuisine et de salles.

Aujourd'hui, la CSE prépare environ 350 repas quotidiens livrés par le CPAS, aux implantations scolaires et crèches de notre entité ainsi que celles de communes voisines. Un restaurant est également ouvert à tous le midi.

Si vous êtes intéressés par l'objectif poursuivi, posez votre candidature afin de faire partie des membres de notre Assemblée Générale qui se réunit au minimum 2 fois par an.

Dépôt des candidatures jusqu'au 15 mai 2019 à minuit.

CELLULE SOLIDARITÉ EMPLOI 10, RUE ZÉPHIRIN FLANDRE - 6210 – LES BONS VILLERS

MISE EN VALEUR D'UN BONSVILLERSOIS

À travers son métier, sa passion ou ses produits, nous mettrons à l'honneur lors de chaque parution du bulletin communal un citoyen bonsvillersois

WALLONIE: 5 VIGNOBLES DE PLUS !

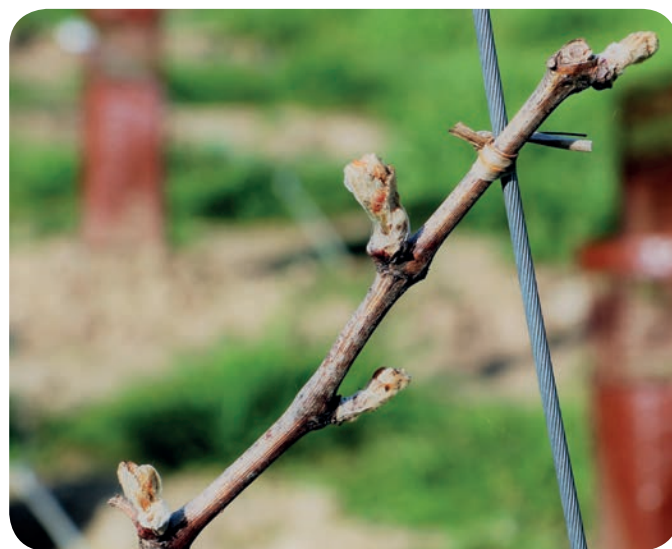
Le vignoble wallon est en pleine expansion. Ce printemps, près de 12 hectares ont été plantés aux quatre coins de la Région. Tour de piste.

L'événement est de taille : la première véritable coopérative viti-vinicole de Wallonie est née en mars dernier à Sirault, un petit village entre Mons et Ath, non loin de St-Ghislain. Nous écrivons « véritable », car il existe bien sûr celle de Vin de Liège par exemple, mais ici la démarche est différente. Ces vigneron·ne·s siraultois sont des passionnés qui ont commencé à planter chacun dans leur jardin ou sur un lopin de terre disponible, mais qui aujourd'hui ont planté des nouveaux terrains au point d'atteindre plus de 2,5 ha. Terrains et équipement appartiennent désormais à la coopérative « Le Vignoble de Sirault » qui compte 11 membres fondateurs.

UN NOUVEAU VOISIN POUR RUFFUS ET CHANT D'EOLE

Egalement dans le Hainaut, mais plus à l'est, formant la pointe d'un triangle imaginaire entre le Vignoble des Agaises-Ruffus et le Domaine du Chant d'Eole, un nouveau domaine de 4,0 hectares vient d'être planté à Nouvelles mais il n'a pas encore été baptisé. L'objectif est de produire des effervescents de haute qualité, une effervescence nouvelle. Même sol calcaire que les deux autres vignobles mais Nouvelles bénéficie comme Spiennes de silex en sous-sol, tout

bénéfique pour la vigne. Les cépages Chardonnay et Pinot Noir sont équivalents sauf que le Pinot Meunier vient compléter la liste, donnant plus de caractère aux vins. A la barre, le Belge Vincent De Busscher (54 ans) de Villers-Perwin et la Champenoise Laurianne Lejour (40 ans), vigneronne et fille de la famille Potié dans la Marne. Le premier, ami de la famille, venait faire les vendanges, la seconde a un jour décidé de se lancer à son compte et pourquoi pas en Belgique en plus de son Champagne à son nom. Il s'agit d'une affaire de passion du vin. « Quand Vincent me parlait de la renaissance de la viticulture en Belgique, cela me semblait complètement fou. Je suis issue d'une famille qui a une longue histoire avec le vin, mais ici, tout a été créé de toutes pièces. En quelques années seulement et en plus c'est bien... On a ici une liberté qu'on n'a pas là-bas, c'est un vrai laboratoire expérimental ».



De son côté, issu de milieux financiers, Vincent De Busscher avait envie de se lancer un nouveau défi. « Nous avons planté à l'alsacienne, explique-t-il, tous les deux



mètres pour laisser passer le tracteur vigneron. 5000 pieds à l'ha au lieu des 10.000 en Champagne. Les vignes seront hautes, et la culture sera biologique en méthode intégrée, c'est-à-dire naturelle tant que cela

marche, mais sans agents CMR, «cancérogènes», mutagènes et reprotoxiques. Le projet bat son plein, et envisage une croissance dans d'autres villages, d'autres terroirs. Vincent De Busscher est convaincu que pour produire de beaux effervescents il faut un assemblage de vins produits sur des terroirs différents. A propos de croissance, en automne, il lance un projet de «crowdfunding» ou de financement par vente de vins primeurs. A bon entendeur.

L'aventure continue. Des journées de travail sur le vignoble seront organisées en Mai et en Juin. Appel aux bénévoles passionnés de vins et de vigne.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE:

Vincent De Busscher
«Terres de Craie Sprl», rue du calvaire 14
6210 Villers-Perwin

vincent.de.busscher@gmail.com
Téléphone : 0479 99 24 62



Dans notre prochain bulletin: la bière Aronde

PAROLE AUX PARTIS

MR-IC DE LES BONS VILLERS

En octobre 2018, une nouvelle équipe a été élue pour gérer notre commune : bon travail à eux ! Nous sommes dans l'opposition, c'est dit !

Nous représentons cependant toujours **une importante proportion de la population (36%)** et nous répondons présents à la confiance témoignée. Nous savons que s'investir dans la politique locale c'est beaucoup plus que des honneurs. Nous espérons que chacun des élus s'engagera dans un esprit constructif, avec pour objectif de servir les intérêts de tous sans privilégier ses intérêts personnels. Nous sommes convaincus que des résultats ne sont obtenus qu'au prix d'un travail d'équipe. Nos 8 conseillers communaux, dont 1 est aussi conseiller provincial, et nos 4 conseillers CPAS sont également actifs dans toute une série d'assemblées pour défendre nos intérêts et veiller à l'efficacité des différentes structures.

Nous nous engageons donc à être attentifs à vos réflexions et surtout à proposer des actions concrètes pour améliorer le quotidien et répondre aux enjeux essentiels de demain. La motion « zéro plastique » dans les services communaux a ainsi été adoptée à notre initiative. Venez nous voir lors des « After Work » que nous organisons mensuellement. Sans objectif particulier et en toute décontraction, nous échangerons alors sur les sujets qui retiennent votre intérêt.

Rejoignez-nous sur **FACEBOOK** : « **groupe MR-IC de Les Bons Villers** »

PAROLE AUX PARTIS

QUINZIÈME FÊTE DE L'ORTIE - FRASNES-LEZ-GOSSELIES

Sur le thème de la transition–Écologique

SAMEDI 1^{er} JUIN 2019 - SALLE PAROISSIALE SAINT-NICOLAS 5A RUE VANBENEDEN

Toute la journée, découverte et dégustation de produits à base d'ortie: Bière, soupe, pâtes, boulettes, saucisses, quiches, boudin, pancetta, fromage, crêpes,...

Nombreux stands, brocante, conférence, animations, concerts, bar et restauration.

Apéro et Porchetta à l'ortie avec ses accompagnements (à partir de 18h)

Adulte : 17€, enfant de moins de 12 ans : 8€

RESERVATION INDISPENSABLE au PLUS TARD le 27 MAI : 071/85.00.01 ou 071/85.39.57

Ambiance assurée, entrée libre !

BOÎTE À IDÉE « REBOISONS LES BONS VILLERS ! »

La locale Ecolo de Les Bons Villers a fait du reboisement de notre commune une priorité. Reboiser la commune est une manière simple de restaurer des petits biotopes ici et là autour de nos villages, pour la faune, la flore, mais aussi pour le plus grand bonheur des enfants. Nous vous invitons à nous envoyer toutes vos idées, des plus modestes aux plus ambitieuses, des plus concrètes aux plus farfelues, sur l'adresse e-mail ecolobv@gmail.com ou à nous les communiquer par téléphone au 0472 12 63 67. Nous définirons ensuite ensemble la meilleure façon de concrétiser ces idées en rassemblant les forces vives et les moyens nécessaires !



CITOYENS BONSVILLERSOIS :

PARTICIPATION, TRANSPARENCE ET ACTION

Que de travail accompli depuis notre entrée en fonction il y a 4 mois ! Vous avez déjà pu observer que la méthode annoncée lors de notre campagne est réellement appliquée. **Le renouveau est dans l'air.**

La participation citoyenne constitue notre ADN. C'est pourquoi 4 réunions citoyennes ont déjà été organisées, afin de se concerter avec les citoyens pour des projets d'envergure sur notre entité. Et cela n'est pas près de s'arrêter !

Vous le savez, la communication nous tient beaucoup à cœur. Un responsable communication nous rejoindra prochainement et un site internet communal flambant neuf verra le jour dans les mois qui viennent. Ce Bulletin communal «revisité» vous donne une idée du dynamisme que nous souhaitons insuffler à ce niveau. Un autre changement notable est l'information préalable des riverains lorsque des travaux sont réalisés dans leur rue.

Les 9 et 10 février 2019, lors de notre premier souper, vous avez pu rencontrer la belle équipe qui fait vivre notre mouvement. Merci d'être venus si nombreux ! Bloquez d'ores et déjà les 29-30 juin 2019 dans votre agenda pour notre nouvelle activité annuelle : «la découverte de nos villages». Cette année, partons visiter Rêves à pied....

En attendant, n'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page **FACEBOOK** (Citoyens Bonsvillersois).

C!TOYENS

Bonsvillersois

SPORT FUN CONVIVIALITÉ

PRÉINSCRIPTION ou INSCRIPTION SUR PLACE ★ NOMBRE DE PLACE LIMITÉ!

Dimanche 19 mai 2019
10H devant le Complexe
3, J-B Loriaux - 6210 Les Bons Villers

**BARBECUE +
2 DÉGUSTATIONS
OFFERTS!**

Balade familiale de 18km

Ballade+arrêts: environs 2H30

**A bicyclette
Ginette!**

DECOUVERTE DU PATRIMOINE
& DES PETITS PRODUCTEURS

MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN
VELO ÉLECTRIQUE (SUR DEMANDE)

INFORMATIONS & RESERVATION :
0494/252544 OU PCS@LESBONSVILLERS.BE

PLUS D'INFOS & PROGRAMME COMPLET SUR WWW.LES-BONS-VILLERS.BE/GINETTE

RéGALons-nous!

PRINTEMPS DU GAL - 26/04/19-26/05/19

Activités pour toute la famille autour du terroir
et du territoire du Pays des 4 Bras

Villers-la-Ville - Genappe - Les Bons Villers



PAYS DES 4 BRAS - LE PRINTEMPS DU GAL EN QUELQUES DATES

LE 15 AVRIL : NOTRE GAZETTE ARRIVE DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES !

Notre 3ème édition de « La Gazette du GAL » est prévue pour le 15 avril : un rendez-vous semestriel à ne pas manquer pour tout savoir sur nos activités. Vous y découvrirez le programme détaillé du printemps du GAL.

LE 26 AVRIL : Rejoignez l'Assemblée générale du GAL

Le GAL Pays des 4 Bras, c'est un partenariat public-privé-citoyen. Les 3 communes du territoire, Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers sont membres de droit de l'asbl. Le GAL est ouvert à l'arrivée de nouveaux membres (citoyens, acteurs privés, associatifs) pour autant qu'ils soient parrainés par 2 autres membres. Intéressé ? Faites-vous connaître auprès de la coordinatrice : coordination@paysdes4bras.be.

DU 26 AVRIL AU 26 MAI : RéGALons-nous !

Cette année, pendant un mois, le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays des 4 Bras vous propose de partir à la découverte du territoire et de ses richesses.

DIMANCHE 28 AVRIL 2019 Cycle du Terroir : Un parcours gourmand à vélo de 20km au départ de l'Abbaye de Villers-la-Ville (en partenariat avec Pro Vélo) : à la découverte des producteurs locaux au sein de nos campagnes. Petit marché de produits locaux à l'arrivée.

MERCREDI 1ER MAI Tournée du Pays des 4 Bras en Vroom'ekes : Découverte du territoire en anciens Vans Volkswagen : des arrêts gourmands et surprenants : d'une champignonnière à une micro-brasserie en passant par un vignoble, tout cela au Pays des 4 Bras.

SAMEDI 11 MAI Atelier réparation vélo: la Maison des Jeunes Bug-1 de Genappe rassemble les jeunes des 3 communes autour de la mobilité. Au 38, carrefour culturel de Genappe.

DIMANCHE 12 MAI Rencontre conviviale entre les bénévoles des 3 communes qui contribuent à l'inventaire des sentiers, après une marche dans la campagne du GAL. Promenade puis goûter. Les Bons Villers, lieu de rencontre à déterminer.

SAMEDI 18 MAI Nourrir l'humanité, c'est un métier ! Théâtre-documentaire par la Cie Art et tça qui interpelle sur l'avenir de nos campagnes et ceux qui y vivent. Avec des témoignages de producteurs locaux. Au MONTY, à Genappe.

DIMANCHE 19 MAI Circuit touristique « 16 juin 1815 ». Visite guidée en autocar sur les sites de La bataille oubliée des 4 Bras. Accompagnement par un guide reconnu par la Région Wallonne. Organisé par le Relais du visiteur.

RENSEIGNEMENTS: Annabel THISE, Coordinatrice, GAL Pays des 4 Bras
Téléphone : 071/81.81.29 - www.paysdes4bras.be



Agence Immobilière Sociale PROLOGER
asbl agréée par le Gouvernement wallon

La location...



Un jeu d'enfant !

COMMUNES COUVERTES :
Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Chapelle-lez-Herlaimont, Les Bons Villers et Pont-à-Celles

LOCATAIRES :

- LOYERS MODÉRÉS
- LOGEMENTS EN BON ÉTAT LOCATIF

PROPRIÉTAIRES :

- PAIEMENT LOYER GARANTI
- PRISE EN CHARGE DES DÉGÂTS
- LOCATIFS
- EXONÉRATION PRECOMPTE IMMOBILIER

Rédaction contrat de bail, suivi technique, recherche des locataires



Editeur responsable : Gianni Galluzzo - Ne pas jeter sur la voie publique

Siège Social : Rue de Piéton 2
7160 Chapelle-Lez-Herlaimont
Tél. 064/43.20.82
ais.prologer@gmail.com
Facebook : AIS PROLOGER

RAID DES 5 VILLAGES

04 MAI 2019

ACTE 9

VTT - RUN AND BIKE - COURSE A PIED
AU DEPART DE FRASNES-LEZ-GOSSELIES

INFOS

WWW.LATITUDE50.EU
INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

NOUVELLE FORMULE

DES ÉPREUVES FUNS, LUDIQUES ET PHYSIQUES
SUR CHAQUE PARCOURS

2 PARCOURS

BAROUDEUR : +/- 60 KM
DÉCOUVERTE : +/- 30 KM



@raiddes5villages



#9 2019
La RÉCRÉ DES DECIBELS
FESTIVAL POP ROCK
18 MAI

SPYRIT

OUVERTURE
18H30

AWISSA

INFOS PRÉVENTES
f RECREDESDECIBELS.BE
10€ EN PRÉVENTE / 15€ SUR PLACE

ROCK THE 90'S

SCÈNE COUVERTE BAR FOODTRUCKS

COMPLEXE SPORTIF LES BONS VILLERS
RUE JEAN-BAPTISTE LORIAUX 3A / 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES

Concours photo
«Objectif patrimoine»

A GAGNER
1er prix :
un baptême de l'air
en DPM



Que représente pour vous
le territoire touristique Pays des 4 Bras?
(Communes de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons-Villers)

Vous aimez la photographie? vous avez envie de partager votre passion?
Participez à ce concours jusqu'au 01 juin 2019 et gagnez de superbes prix!

Retrouvez le règlement et toutes informations du concours sur
www.relaisduvisiteur.be



Note à l'attention du lecteur : les articles et informations paraissant dans le bulletin d'information communal et transmises par différents auteurs relèvent de leur responsabilité, tant dans leur présentation que dans le contenu rédactionnel.

RÉALISATION, MISE EN PAGE + GRAPHISME : MAX - MAXIME.GIAMBATTISTA@LESBONSVILLERS.BE
EDITEUR RESPONSABLE : COLLÈGE COMMUNAL - PLACE DE FRASNES, 1 - 6210 LES BONS VILLERS